



Pratiques réflexives

Démarche à suivre

A. Préparation

1. Se procurer 2 cassettes mini-dv (pour caméra numérique) ainsi qu'1 cassette VHS (180 minutes) ou 2 DVD réinscriptibles, les étiqueter à votre nom.
2. Réserver le matériel du Service d'Intervention et Gestion en APS (caméscope, micro-émetteur, pied, dictaphone,...) et prendre connaissance des modalités d'utilisation auprès de C. Theunissen.

B. Séances filmées

3. Se faire filmer lors de 2 leçons, une fois dans chaque stage :
 - a. Stage 1 : à partir de la 4^{ème} séance
 - b. Stage 2 : à partir de la 3^{ème} séance
4. Enregistrement vidéo et audio pendant la séance

Consignes importantes pour l'enregistrement vidéo

- N'oubliez pas d'insérer votre cassette numérique dans le caméscope !
- Dans la mesure du possible, demandez à votre maître de stage de vous filmer.
- Evitez la position fixe de la caméra. Vous pouvez la placer sur un pied mais il doit permettre le balayage de la salle.
- Donnez comme consigne à votre maître de stage de filmer un maximum du déroulement de l'activité (de la prise en main du groupe au mot de clôture de la leçon) avec le stagiaire et le plus grand nombre d'élèves sur la bande (priorité aux élèves).
- Assurez-vous de l'enregistrement du son. Faites le test de l'écouteur à chaque fois et demander au responsable de l'enregistrement de contrôler le bon fonctionnement régulièrement.
- Evitez de vous enregistrer lors d'une séance de natation ou « tournoi » car ce ne sont pas des situations idéales à analyser avec votre moniteur pédagogique.

5. Enregistrement audio de l'entretien de supervision avec le maître de stage, à l'aide d'un dictaphone (à envoyer dans les 3 jours à l'assistant sous le nom suivant : aess_08_09_supervision_Nom_08MMJJ.WAV).
6. Ramener le matériel immédiatement après vérification, ainsi que la petite cassette enregistrée à l'assistant pour la retranscription sur cassette VHS ou DVD (à récupérer dans le bureau de l'assistant dans les 3 jours après sa remise).
7. Compléter la fiche n°1, « Après la leçon et l'entretien de supervision ».

C. Contact avec le moniteur pédagogique

8. Lorsque vous disposez de la retranscription vidéo de votre leçon et que vous avez vérifié qu'elle était utilisable, assurez-vous de la disponibilité du matériel et du labo ou autre local disponible, auprès d' Alexandre Mouton (04/366.38.96).
9. Prendre rendez-vous rapidement avec le moniteur pédagogique responsable de votre stage pour la séance de pratique réflexive guidée
Remarque : vous devez effectuer la pratique réflexive maximum 2 semaines après la séance filmée sous peine d'invalidation de l'enregistrement et annulation des heures de stage.
Voici leurs coordonnées :
 - a. L. Monitore : 0457/41.56.62
 - b. P. Dagojick : 086/65.77.82
 - c. C. Lexpaire : 0497/93.07.18
10. Prévenir l'assistant quant à la date du rendez-vous fixé.

D. Visionnement de la séance filmée par le stagiaire seul

11. Visionner l'enregistrement de la leçon et noter les éléments en fonction de la grille d'évaluation du stagiaire (annexe 1).
12. Compléter la fiche n°2, « Rapport d'autoscopie » en
 - a. donnant son avis sur les éléments intéressants en les numérotant par ordre chronologique.
 - b. choisissant les éléments pour l'entretien de rappel stimulé avec le moniteur pédagogique (lister par ordre d'importance décroissante les numéros d'éléments sur lesquels vous souhaiteriez revenir avec le moniteur pédagogique).

E. Pratique réflexive avec le moniteur pédagogique

13. Analyse de la leçon avec le moniteur pédagogique : échanges de points de vue et discussion à propos des éléments choisis, recherches de solutions et d'améliorations à partir des critères d'évaluation du tableau en annexe 1.
14. Ne pas oublier de compléter et faire signer la feuille de route par le moniteur pédagogique (annexe 8 du dossier de l'étudiant).
15. Après la séance avec le moniteur pédagogique, compléter la fiche n°3, « Après la pratique réflexive ».
16. Compléter la feuille de garde « Rapport de pratique réflexive ».

F. Remise du dossier

17. Rendre l'ensemble des documents relatifs à la pratique réflexive en version papier à l'assistant, avec la feuille de route, au plus tard 1 semaine après la séance de pratique réflexive et 2 semaines après l'enregistrement (suspension du stage en cas de dépassement de ces délais). Sur demande, une version électronique peut-être fournie aux étudiants.